

**Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance**
110, rue de l'école – 04290 SALIGNAC
Tél. 04.92.34.46.75

Département

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 004-200071033-20260609-DP19_2026-AR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°19/2026

OBJET : Commande d'une débroussailleuse

--- *Le Président de la Communauté de Communes « Jabron Lure Vançon Durance »*,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2026 portant délégations au Président,

Considérant que la CCJLVD, au titre de sa compétence sentiers de randonnée, crée, aménage et entretient les sentiers inscrits au PDIPR et effectue chaque année des travaux d'entretien.

DECIDE :

ARTICLE 1 : Effectuer la commande d'une débroussailleuse thermique, de son équipement de sécurité et de ses accessoires de coupe et de sécurité.

ARTICLE 2 : Retenir pour cette prestation le fournisseur ETS Gillibert motoculture de plaisance pour un montant total estimé de 1120.49 TTC

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 09 juin 2026

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
B. CHADEBEC

Le Président
B. CHADEBEC

